

SEANCE DU 27 AOUT 2020

Le vingt sept Août deux mil vingt, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU.

Date de la convocation : Le 20 Août 2020.

Etaient présents : Claude PIRIOU, Olivier GUERVILLY, Arnaud LE BRAS, Gérard LE CABEC, Laure ROPERS, Clot LE NORMAND, Alexandre LE DANTEC, Eric MORDELET, Odile PIRIOU HERVE, Claude HAMON, Guirec SCOLAN, Sylvaine GALLIOT, Catherine FERRAND PEILLON, Gisèle BENECH, Joël PIRIOU.

Secrétaire de séance : Olivier GUERVILLY.

DPU

Le Maire fait part à l'assemblée de trois demandes d'acquisition pour des biens soumis à DPU transmises par Maître Patarin Delphine de Pontrieux, Maître Le Monier de la Roche Derrien et Maître Le Bonniec de Plérin.

Elles concernent :

- Une maison d'habitation sise Kérouzéver
- Une maison d'habitation sise Impasse du Fournil
- Une maison d'habitation sise rue des châtaigniers

Ces ventes n'intéressent pas la commune.

PROGRAMME DE VOIRIE 2020

Une réunion de la commission de voirie a eu lieu le 6 juillet dernier. Après visite sur le terrain, certaines routes ont été retenues pour busage ou revêtement : Pen ar Run, Pen Barrière, Kerfloch, côte de la gendarmerie ...l'ADAC devrait nous transmettre prochainement une estimation pour les travaux prévus.

N° 01.08.2020 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME ANNUEL D'ENTRETIEN DE VOIRIE

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la réalisation d'un programme annuel d'entretien de voirie, il y a lieu de solliciter les services de l'ADAC 22 pour qu'ils puissent nous assister sur le plan technique, juridique et financier.

Le maire présente une proposition de l'ADAC 22 de Saint-Brieuc pour les études techniques spécifiques dans le cadre de la réalisation d'un programme annuel d'entretien de voirie d'un montant de 900 € Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition présentée par l'ADAC 22 de Saint-Brieuc pour un montant Hors Taxes de 900 € et lui confie la mission de définition de programme et consultation du maître d'œuvre concernant la réalisation d'un programme annuel d'entretien de voirie

- autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette prestation et à leur mandatement.

N° 02.08.2020 : CHEMINEMENT PIETONS SUR LA RD 82 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE FONDS D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Maire présente à l'assemblée le projet de cheminement piétons sur la RD 82. Il donne lecture de l'estimation des travaux établie par l'ADAC 22 de Saint-Brieuc suite aux études de faisabilité.

Le montant global des travaux s'élève à la somme de quarante mille euros Hors Taxes (40 000 € HT).

Le maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter une subvention prévue au titre du plan de relance fonds d'investissement exceptionnel du Conseil Départemental

Considérant que la réalisation des travaux est indispensable afin de sécuriser les déplacements piétons, cyclistes, en direction du bourg vers les commerces, l'école, les points d'arrêt bus, le complexe sportif.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de cheminement piétons sur la RD 82
- Arrête le financement de l'opération comme suit :

Subvention Fonds d'investissement
exceptionnel du Conseil Départemental : 32 000 € Autofinancement : 8 000 €

- Sollicite la subvention prévue pour ces travaux dans le cadre du plan de relance fonds d'investissement exceptionnel du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental va lancer un deuxième appel à projet. Il faudrait déjà réfléchir au dossier à transmettre.

Gisèle BENECH propose d'étudier un cheminement de l'allée piétonne à Kerlast

N°03.08.2020 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON SUR LA RD 82

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet de création d'un cheminement piéton sur la RD 82 en entrée d'agglomération, il y a lieu de solliciter les services de l'ADAC 22 pour qu'ils puissent nous assister sur le plan technique, juridique et financier.

Le maire présente une proposition de l'ADAC 22 pour les études techniques spécifiques dans le cadre de la création d'un cheminement piéton sur la RD 82 d'un montant de 1 440 € Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition présentée par l'ADAC 22 pour un montant Hors Taxes de

1 440 € et lui confie la mission de définition de programme et consultation du maître d'œuvre concernant la création d'un cheminement piéton sur la RD 82

- autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette prestation et à leur mandatement.

N° 04.08.2020 : REVISION DES TARIFS DE CANTINE

Le Maire rappelle à l'assemblée que le prix du repas à la cantine scolaire est de 2.85 € pour les enfants et de 5,10 € pour les adultes et ce depuis le 1^{er} Septembre 2019.

Le maire propose de les revaloriser d'environ 2%.

Le Maire propose donc de porter le tarif pour les élèves à 2.90 € et pour les adultes à 5.20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe comme suit le prix du repas servi au restaurant scolaire à compter du 1er Septembre 2020.

- Enfants :	2.90 €
- Adultes :	5.20 €

Il faudra prévoir de réaliser un état de la représentation du « BIO » dans les repas servis.

N° 05.08.2020 : REVISION DES TARIFS DE GARDERIE

Le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs appliqués à la garderie depuis le 1^{er} Septembre 2019

Il propose de les revaloriser.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- fixe comme suit les tarifs de garderie, à compter du 1er Septembre 2020 :

* 30 minutes :	0.63 €
* Goûter servi :	0.63 €

Pour les familles de trois enfants et plus fréquentant simultanément la garderie

* 30 minutes :	0.57 €
* Goûter servi :	0.57 €

Point sur la rentrée scolaire

Laure Ropers fait le point sur la rentrée. 3 classes à Saint-Clet.

15 élèves en CP, 25 élèves en MG et GS et 20 élèves en PS et TPS + 7 inscriptions prévues à la rentrée de Janvier.

N°06.08.2020 : VOTE DES SUBVENTIONS

Le Maire informe l'assemblée que la commission des finances réunie le 15 juillet dernier a étudié l'ensemble des demandes de subventions formulées par différentes associations. Il soumet au Conseil Municipal, les propositions de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'allouer les subventions suivantes :

Association parents d'élèves	500
Entente du Trieux Football Club	1 100
La pétanque Saint Clétoise	170
Les rendez-vous du temps libre	200 (sous réserve de reprise)
Association Moto Vélo Tout Terrain	200
Société de chasse St Clétoise	170
Le Printemps de ST Clet	200
Cap An Trev	170
Pierres et Paysages	110
Association donateurs de sang	112
ASS Sport et Loisirs Tennis SICES	650
Saint Clic	200
Sapeurs-Pompiers	70
Veuves et pensionnés marine marchande	30
Médailleurs militaires	45
UNC anciens combattants section Pontrieux	112
FALSAB	60
Protection Civile	20
Association des Maires de France	316.31
Association Santé et Vie	112
Club nautique Pontrivien Canoë Kayak	60
Adhésion fondation du patrimoine	75
Club escalade	50
Ecole de danse Mélanie Fort Pabu	55

Les associations communales devront fournir une attestation d'assurance et un bilan financier.

N° 07.08.2020 : REMPLACEMENT DES ALARMES ET EXTINCTEURS A LA SALLE POLYVALENTE

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement des alarmes incendies et de deux extincteurs à la salle polyvalente.

Le maire donne lecture d'un devis de SICLI de Cesson Sévigné concernant 2 alarmes type 4 pour un montant Hors Taxes de 540.54 € et un devis de 148.49 € pour la fourniture de 2 extincteurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Décide de procéder au remplacement de 2 alarmes T4 pour un montant Hors Taxes de 540.54 € et de 2 extincteurs pour un montant Hors Taxes de 148.49 € auprès de SICLI de Cesson Sévigné.

Les travaux vont reprendre en septembre. En fonction de l'état d'avancement, la commission de sécurité passera le 8 octobre.

N° 08.08.2020 : REMPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE LOTISSEMENT DE PEN BARRIERE

Le maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'un poteau incendie au lotissement de Pen Barrière. Il présente un devis de la SAUR de Pluduno pour la fourniture et pose d'un poteau incendie DN 100 d'un montant HT de 2 239.56 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Décide de procéder au remplacement d'un poteau incendie au lotissement de Pen Barrière par la SAUR de Pluduno pour un montant HT de 2 239.56 €

N°09.08.2020 : DESIGNATION D'UN VEILLEUR MUNICIPAL

Le maire donne lecture d'un courrier de la mission locale proposant la mise en place, dans la commune, d'un veilleur municipal qui aura pour mission d'identifier et relayer des situations de jeunes de 16 à 29 ans qui nécessiteraient un accompagnement en matière d'orientation scolaire, de recherche d'emploi, de formations qualifiantes, d'aides à la mobilité en relation avec la mission locale.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Désigne Alexandre LE DANTEC, conseiller municipal, comme veilleur municipal de la commune de SAINT-CLET.

N°10.08.2020 : NOMINATION AU SEIN DES COMMISSIONS DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Le maire informe l'assemblée que, selon la règle définie à la conférence des maires du 7 Juillet, il y a lieu de nommer 3 élus du conseil municipal de Saint-Clet pour siéger au sein des 10 commissions de Guingamp Paimpol Agglomération.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Gérard Le Cabec, au traitement des déchets et voirie
- Odile Piriou Hervé, au développement humain et social
- Gisèle Benech, aux stratégies pour la biodiversité.

Le maire siégera à la commission « aménagement et revitalisation des territoires »
Olivier GUERVILLY siégera à la commission « économie, ouverture et grands projets »

N° 11.08.2020 : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REEMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Sur le rapport de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE

- D'autoriser Monsieur Le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.
Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

INFOS

ANTENNE RELAIS ORANGE

Le maire fait le point sur les différentes rencontres qu'il a eu avec Mme Emilie LABAS de la société Syscom et Mr et Mme OLLIVIER. Il faut trouver un terrain accessible pour les engins et prêt à être alimenté en électricité

La déclaration préalable de travaux a été refusée par le service instructeur de l'urbanisme car la distance de 15 mètres par rapport à la voie communale n'était pas respectée.

Un débat s'instaure dans l'assemblée. Certains conseillers estiment qu'une antenne est indispensable : problème de réception, émission et donc de sécurité
D'autres sont inquiets pour la santé des humains et des animaux.

Numérotation des voies « La poste »

Une réunion est programmée le lundi 5 Octobre 2020 à 14 h 00 à la salle de la mairie afin de poursuivre cette étude.

Echange terrain Mme OURY

Le maire donne lecture d'un courrier de Mme Oury concernant un échange de terrain. Mr le Maire et Olivier Guervilly se propose de la rencontrer.

Vente maison Le Thomas – Rue du Trégor

Achat de la maison rue du Trégor par l'association « Emeraude ID » qui aura en charge 4 jeunes de 14 à 21 ans en difficultés sociales. Ils seront encadrés par des éducateurs.

Boulangerie

La boulangerie est en vente. Il y a beaucoup de travaux à l'intérieur.
Le four a 40 ans, le premier prix de remplacement serait de l'ordre de 20 000 €

Assainissement Kerbasquiou

Le maire fait part de la demande de 6 riverains du chemin de Kerbasquiou pour le raccord au tout à l'égout collectif. A voir avec l'agglo

Catherine FERRAND PEILLON souhaiterait que le château d'eau sortie du bourg direction Pontrieux soit décoré. Il faudra relancer GPA.

Gérard Le Cabec informe que les panneaux des lieux dits ne sont plus lisibles. Il sera demandé aux agents techniques de les nettoyer.

Le prochain conseil municipal est programmé au mardi 6 Octobre à 18 h 45.